Université Alioune Diop UFR SATIC Département de Mathématiques Master I SID

Projet de Séries temporelles

Contexte

On souhaite modéliser les données de surveillance concernant le nombre de cas de décès confirmés dus à une infection dans un district sanitaire donné. Les données sont recueillies mensuellement de l'année 2011 à l'année 2017. Elles sont présentées dans la base «Base_Projet_ST_M1SID2019 ».

L'objectif de cette étude consiste d'abord à étudier la tendance de la « Cas_deces », ensuite prédire le nombre de cas de décès pour les années à venir.

Travail à faire

- 1/ Décomposer la série « Cas_deces » de la base « Base_Projet_ST_M1SID2019 » et faire une description et un ajustement de la tendance en utilisant un modèle linéaire simple.
- 2/ Modéliser la série « Cas_deces » de la base «Base_Projet_ST_M1SID2019 » par la méthodologie de Box & Jenkins. Analyser et interpréter les sorties du logiciel R.
- 3/ Effectuer une prévision par ARIMA du nombre de cas de décès confirmés pour une période d'une année et une période de 3 années. Représenter graphiquement ces prévisions dans deux graphes différents avec leurs intervalles de confiance. Commenter.
- 4/ Effectuer une prévision pour 3 années par lissage exponentiel et comparer graphiquement ces valeurs avec celles obtenues par la méthode ARIMA.
- <u>NB</u>: Pour la validation par apprentissage, vous décomposez la base « Cas_décès » en deux bases :

La base 1 sera composée des données de l'année 2011 à 2015,

La base 2 sera composée des données des années 2016 et 2017.

- a) Lancez le modèle trouvé à la question 2 sur les données de la base 1.
- b) Faites une prévision pour les années 2016 et 2017 en utilisant le modèle ARIMA et le lissage exponentiel.
 - c) Représentez dans deux graphes différents ces prévisions de 2016 et 2017 et les vraies valeurs observées de 2016 et 2017 (base 2).

Graphe 1 : prévisions par ARIMA et base 2,

Graphe 2 : prévisions par lissage et base 2.

Commenter ces graphes et tirer une conclusion.

A envoyer à l'adresse : aba.diop@uadb.edu.sn au plus tard le samedi 30 novembre 2019